

Structurer une filière bois bocager en Cornouaille

L'exemple de la SCIC Énergies Bois Sud
Cornouaille

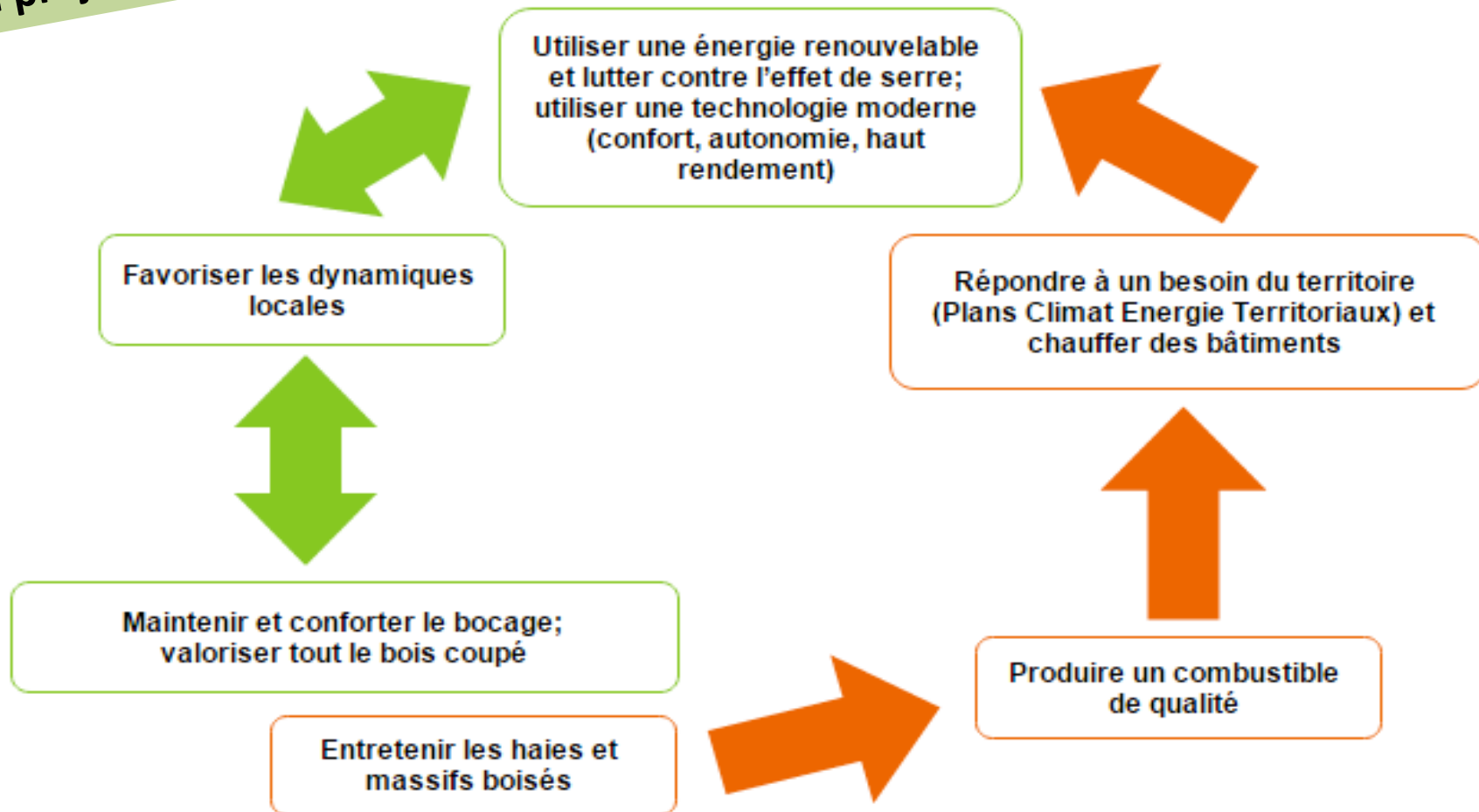
et moyens pour gérer durablement la
ressource bocagère



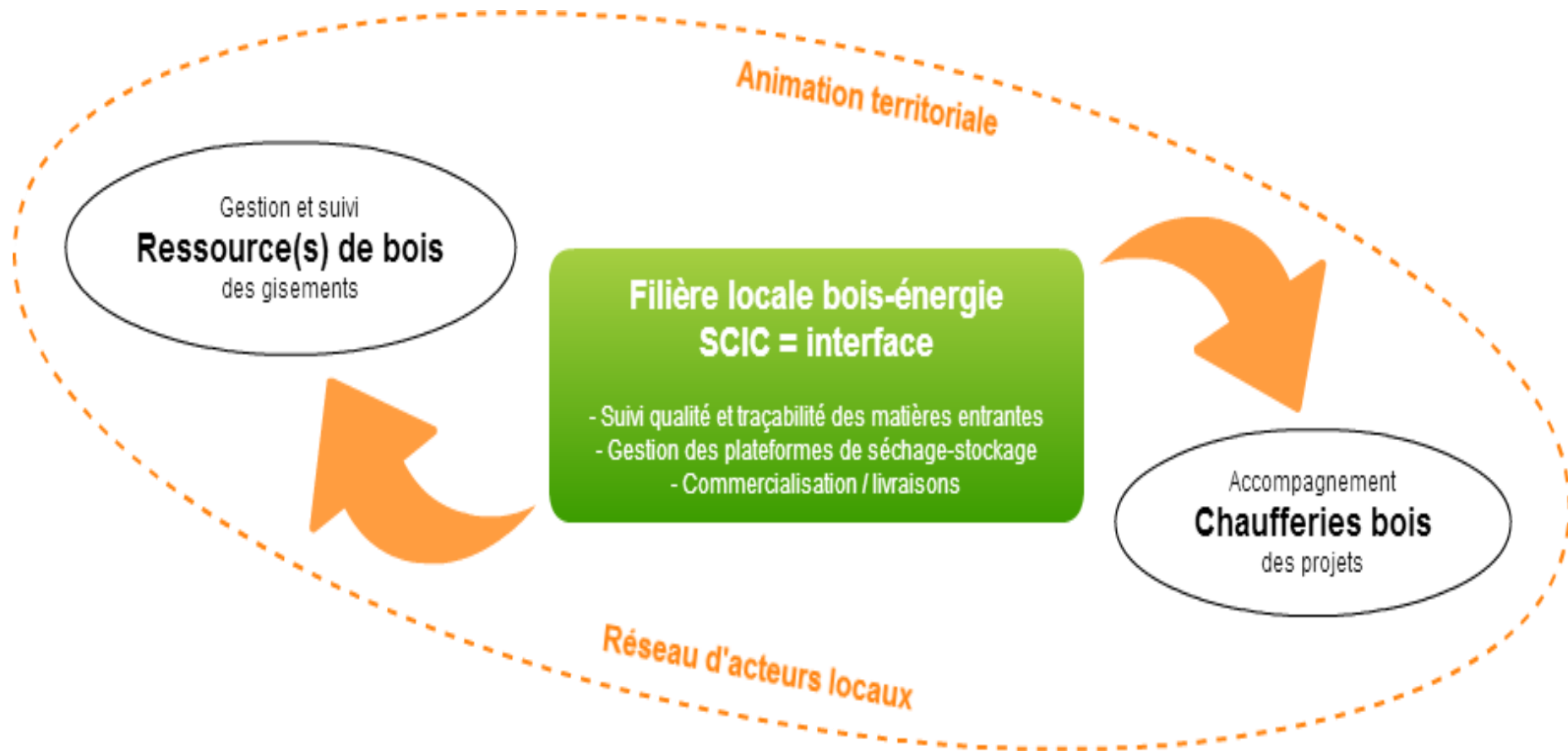


- Favoriser le recours à l'**énergie-bois** = **renouvelable**
locale
abondante ?
- Favoriser la création de nouvelles chaufferies bois de petite et moyenne puissances
- Garantir une gestion durable du bocage et de la ressource bois en général
- Sécuriser et maîtriser les approvisionnements en combustible
- Développer une économie locale,
fédérer et valoriser les ressources du territoire autour de ces objectifs partagés

un projet de territoire



Energies Bois Sud Cornouaille : modèle coopératif



Création de la SCIC : janvier 2013

Sociétariat janvier 2024

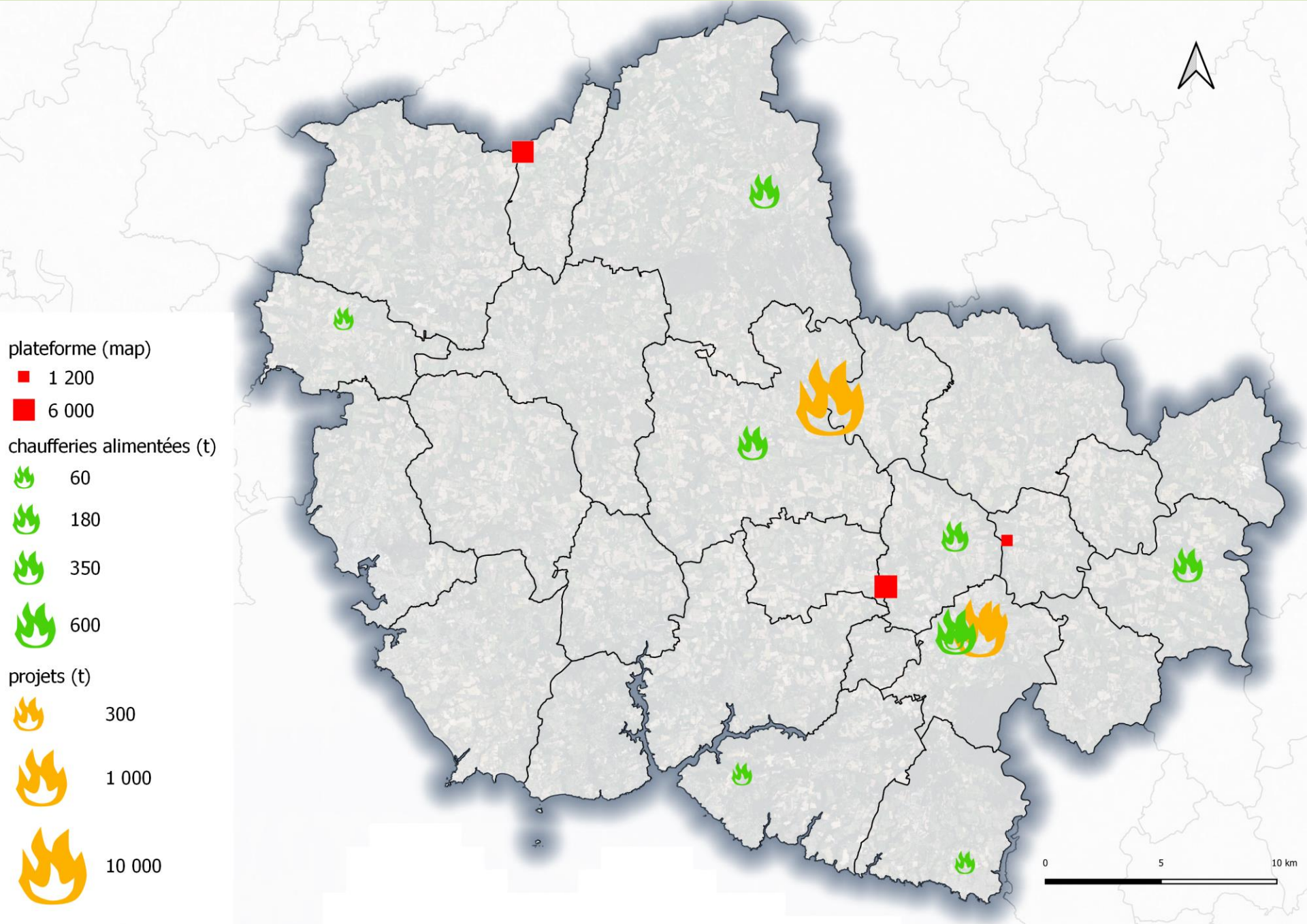
capital privé	24 sociétaires	31 900 €	76%
capital public	8 sociétaires	9 900 €	24%
Total capital	32 sociétaires	41 800 €	

4 catégories d'associés :

- Clients
- Fournisseurs
- Salariés
- Partenaires techniques et personnes de soutien

Collège	Composition du collège de vote	Droit de vote
Collège A	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, clients	30 %
Collège B	Autres clients de la SCIC	10 %
Collège C	Exploitants agricoles (...) et autres fournisseurs de bois, inscrits dans une démarche qualité de gestion durable de la ressource bois	30 %
Collège D	Autres fournisseurs de la SCIC	10 %
Collège E	Salariés de la Scic, partenaires techniques et personnes physiques et morales de soutien	20 %

Energies Bois Sud Cornouaille : activité



Origine par gisement

bois bocager	70%
bois forestier	8%
bois d'opportunité	22%

**Moyenne 3 dernières
campagnes**

FOURNITURE BOIS

/ Suivi chantiers d'approvisionnement

par type de coupe

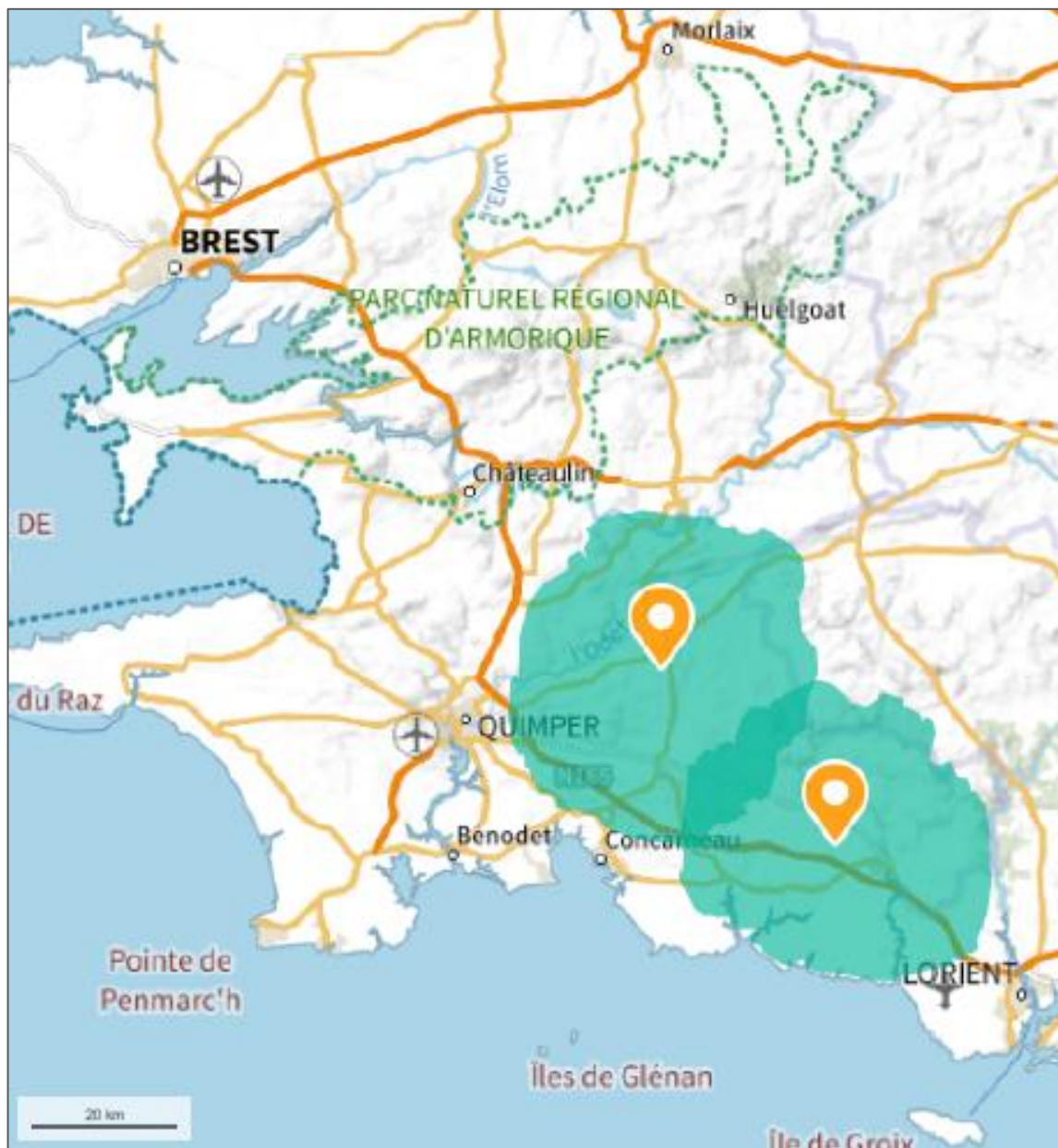
éclaircie	47%
élagage	7%
exploitation tiges mûres	9%
coupe rase saules	15%
coupe rase opportunité	22%

par localisation

secteur CCA	9%
secteur QC	86%
autres	5%

distance moyenne chantier - plateforme

13,0 km



Zone de chalandise
pour les
approvisionnements :
isodistances de 20 km
autour des
plateformes de
séchage-stockage

- ✓ Maîtrise des coûts
- ✓ Energie locale et renouvelable lorsque correctement gérée
- ✓ Création et maintien d'emplois locaux
- ✓ Garantie de combustible de qualité (filrière structurée)
- ✓ Garantie de qualité environnementale du produit, traçabilité
- ✓ Structure ressource pour la gestion du patrimoine arboré des collectivités

Un bois local est-il un bois géré durablement ?

Bois de bocage : des exemples d'exploitation de « bois local »




Bois de bocage : d'autres exemples d'exploitation de « bois local »



Comment garantir la durabilité de l'exploitation de la ressource bocagère ?


- ✓ Politique territoriale en faveur du bocage ambitieuse (Breizh Bocage, MAEC)
- ✓ Accompagnement et conseils aux producteurs
- ✓ Rémunération juste et équitable aux producteurs
- ✓ Déploiement de certifications environnementales

Certification interne à la SCIC : Charte de gestion durable du bocage



Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération, la Chambre d'agriculture de Bretagne et la SCIC Energies Bois Sud Cornouaille se sont associées depuis plusieurs années pour travailler à la gestion durable du bocage sur le territoire sud Cornouaille.

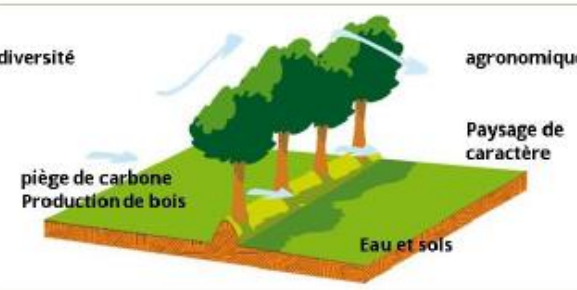
Cette charte liste les recommandations de fourniture de bois bocager par les agriculteurs aux collectivités engagées dans la filière locale bois-énergie.



Charte de gestion durable du bocage

I. L'objet de la charte

Le bocage identifie fortement le paysage rural breton. Les haies et talus ont de tout temps fait l'objet d'un entretien et d'une exploitation. Cet héritage contribue notablement à la préservation de la qualité de l'environnement et du potentiel des parcelles agricoles. La nécessité de cet entretien représente un coût pour les exploitations agricoles.



Biodiversité **agronomique**

Paysage de caractère

piège de carbone
Production de bois

Eau et sols

Cette charte est destinée à garantir la gestion durable du bocage et la préservation de la biodiversité par un entretien et une exploitation durable des haies. Elle repose sur quelques préconisations simples à mettre en œuvre.

Sources photographiques : Chambre d'agriculture de Bretagne.

II. L'entretien du bocage

1. LA PÉRIODE DE COUPE

Les interventions sont réalisées en amont des périodes de reproduction de la plupart des espèces arborées ou arbustives, entre le 15 mars et le 15 août, au titre de la réglementation PAC en vigueur (SCAE 8).

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Coupe	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

■ Périodes conseillées ■ Périodes possibles ■ Périodes interdites

2. LES TECHNIQUES DE COUPE

- Recépage**
Il est recommandé de faire le coupe d'été qui, généralement, est une coupe réparée de la souche (prélever, hacher...) au ras de la souche pour une meilleure stabilité des jets. Le passage d'un outil tranchant, terminé sur les jets ou le haut du talus n'est pas conseillé.
- Coupe sécher**
Coupe d'été pour limiter l'empilage dans le champ.
- Éclaircie des arbres de haut-jet concernés**
Il est préconisé de faire une coupe de branches basses au maximum sur un tiers de la hauteur pour faciliter le passage des engins ou pour avoir à terme du bois d'œuvre sans nœuds.

Il est conseillé de couper des branches le plus près possible du tronc en prélevant le bouquet charnière.

3. PRECONISATIONS LORS DE L'EXPLOITATION DES ARBRES

- Il est recommandé d'utiliser la tronçonneuse afin d'éviter les chocs et les risques de meule.
- En cas d'utilisation du broyeur à bois, il est conseillé de représenter le choix à la tronçonneuse afin d'éviter les chocs dangereux pour des engins agricoles et assurer une meilleure conservation du bois.

En cas d'utilisation d'une filière bocage, il est fortement conseillé de représenter à la tronçonneuse au ras de la souche, afin de favoriser la qualité des jets et d'éviter le pourrissement de la souche.

Une manière générale, il est préconisé de pas effectuer de coupe ras de talus mais une coupe sécher en laissant un entre-jet de 5 à 10 m pour servir de garde-arêtes : saule, noisetier... Cette sécherie doit faire l'objet d'un marquage préalable.

Veiller à maintenir le potentiel de la haie en renouvelant les arbres vieillissants.

Conserver la liasse, s'il est non envahissant.

Préserver les arbres remarquables (Age, espèce...) et certains arbres morts s'ils ne sont pas dangereux pour l'autre.

Désinfecter le matériel à l'eau de javel dans les zones à risque de châtignon.

Ne pas collecter d'espèces ou de débris non autorisés sur les talus.

Avec un tracteur utiliser une haie-jointe.

4. L'ORGANISATION DU CHANTIER

- Organiser des chantiers de coupe et de bûchage dans le respect des règles de sécurité, et dans une optique de limitation des déplacements vers le lieu de stockage.
- Rassembler et positionner les troncs et branches de manière à faciliter le débarras.
- Assurer que le chantier de coupe et de bûchage ne nuise pas à l'environnement et qu'aucun objet ne soit laissé après bûchage.
- Viser à valoriser tout le bois asséché, afin d'éviter de brûler le petit bois.
- En cas de brûlage, valoriser au bois d'œuvre les hautes-jets ayant une taille commerciale.

Utiliser des équipements de sécurité (casque, lunettes anti-éclaboussure).

III. La gestion du bocage

La gestion durable du bocage permet de maintenir le potentiel de la haie tout en valorisant le bois. Ce mode d'exploitation est basé sur le prélèvement des arbres arrivés à maturité et en laissant les jeunes sujets pour régénérer la haie. Lorsque la régénération naturelle n'est pas suffisante, on peut combler les trouées, avec des nouveaux plants dans les espèces locales existant dans le bocage proche.

Aide à la décision : le **Plan de Gestion Bocager (PGB)** est un outil de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle d'une exploitation agricole, d'une commune ou d'une propriété, pour une période de 10 à 20 ans.

Il est généralement composé de 3 parties : état des lieux, estimation de la ressource en bois, propositions de gestion et d'entretien.

Les experts sont : de concevoir le plan de production bois-énergie sur une exploitation ou la propriété, réaliser les travaux de plantation et réhabilitation de haies et bocages, de planifier les travaux d'entretien - généralement sur 10 ans - en assurant une gestion durable.

Les programmes de reconquête du bocage :
 - Bocage Breton : programme sur haies européennes et nationales qui permet aux collectivités de reconstruire des talus et de planter des haies dans les parcelles agricoles.
 - Le programme « bocage » du Comité Régional de l'Énergie du Finistère qui apporte un financement aux agriculteurs pour reconstruire ou entretenir des bocages.

CONTACTS : Quimperlé Communauté - Service environnement 02 98 20 59 40
 Concarneau Cornouaille Agglomération - Service environnement 02 98 20 59 47
 Chambre d'Agriculture - Chambre d'Agriculture de Bretagne / Quimperlé 02 98 20 49 46
 Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) - Energies Bois Sud Cornouaille 02 98 20 49 40

Liens utiles :
<http://www.cca.fr/bretagne/jeff/information/guide-bocage.pdf>
<http://www.plan-gestion-bocage.org>
<http://www.bocage-agricole.com/jeff/jeff-prest-a-20-ans-de-gestion-du-bocage>
<http://www.comite-regional-energie-finistere.com/finistere-energie>
<http://www.comite-regional-energie-finistere.com/finistere-energie/haies-et-envi-entret>



Garanties de gestion durable

Certification nationale : **Label Haie**



Double certification : **producteurs et distributeurs**

Attribue une nouvelle
valeur à la haie



Reconnaissance
politique et sociale
(PSE)



**Filières haie-
bois durables**



Bois bûche



Bois énergie



Litière plaquette

Marché du **carbone**







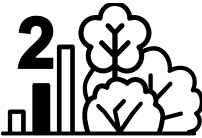






**Produits agro-
alimentaire à valeur
environnementale**



Garanties de gestion durable

Certification nationale : **Label Haie**



Échelle	Niveau	Enjeu
Échelle de l'individu 	1 Niveau 1 Protéger la haie 	 Enjeu 1 : S'engager sur des minimums préalables
Échelle de la haie 	2 Niveau 2 Améliorer la coupe et la sélection 	 Enjeu 2 : Assurer le renouvellement de la haie au moment de la coupe
Échelle de l'exploitation agricole 	3 Niveau 3 Augmenter la biodiversité et le capital sur pied 	 Enjeu 3 : Exclure les pratiques d'entretien dégradantes
Echelle du paysage 		 Enjeu 4 : Préserver la maille bocagère



L'approvisionnement d'une ressource **locale** avec un **bilan carbone positif**

Indic 3.1 **Distance de livraison pour stockage**



1 M3 DE BOIS TRANSPORTÉ = **1 KM** PARCOURU MAXIMUM

« La distance de livraison parcourue du lieu de stockage - ou de production en l'absence de stockage intermédiaire – au lieu de consommation ne doit pas dépasser en moyenne **1km** pour **1m3** de bois transporté et doit être enregistrée. »

« Pour la conversion du tonnage en volume, on considère :
- 0,33T/m3 de bois vert soit un coefficient de conversion de 3m3 par tonne de bois vert
- 0,25T/m3 de bois sec soit un coefficient de conversion de 4m3 par tonne de bois sec »

Certification nationale : **Label Haie**



L'approvisionnement d'une ressource **locale** avec un **bilan carbone positif**

Indic 3.2 **Distance de livraison pour consommation**



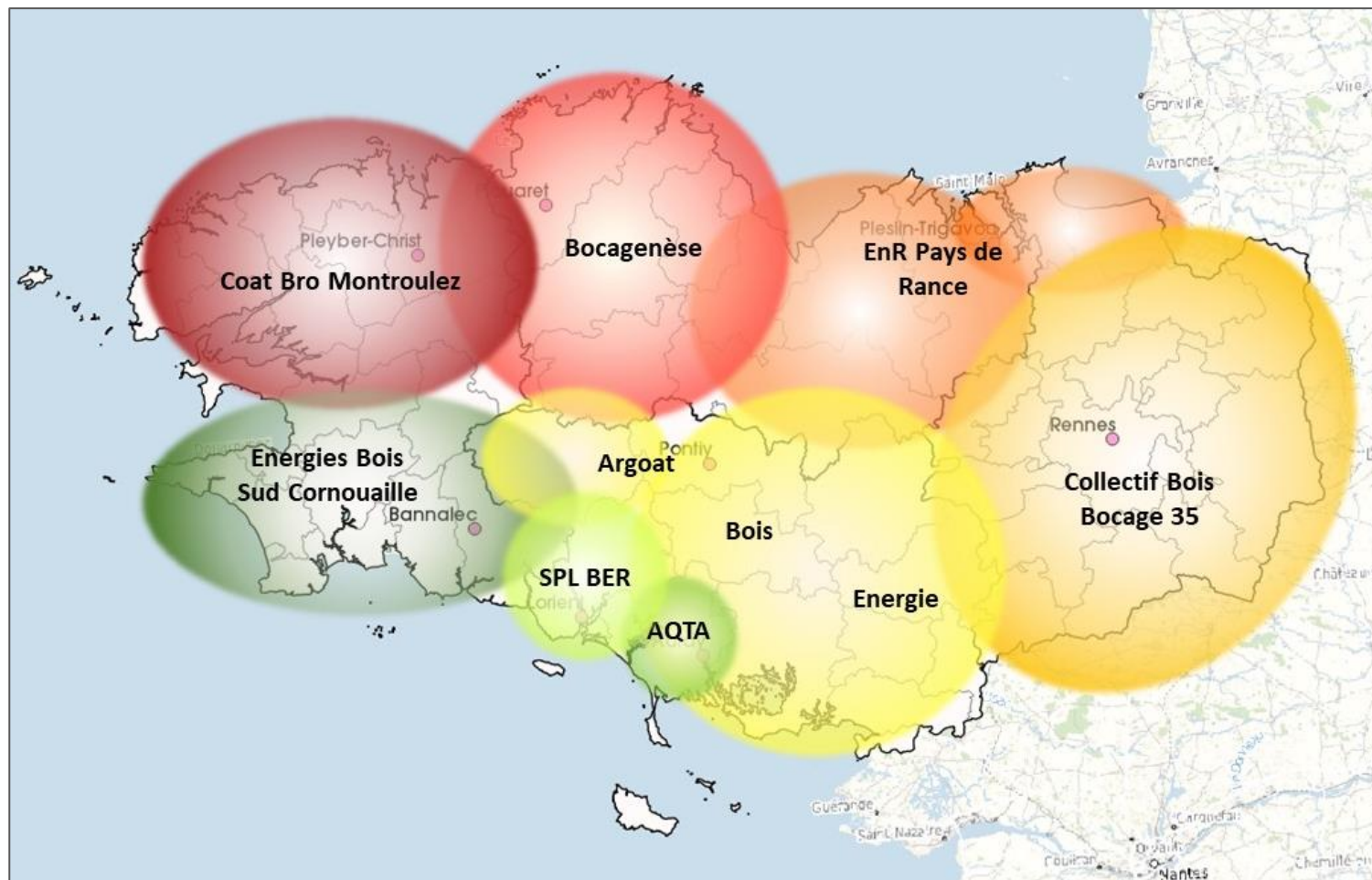
1 M3 DE BOIS TRANSPORTÉ = 1 KM PARCOURU MAXIMUM

« La distance de livraison parcourue du lieu de stockage - ou de production en l'absence de stockage intermédiaire – au lieu de consommation ne doit pas dépasser en moyenne **1km** pour **1m3** de bois transporté et doit être enregistrée. »

« Pour la conversion du tonnage en volume, on considère :
- 0,33T/m3 de bois vert soit un coefficient de conversion de 3m3 par tonne de bois vert
- 0,25T/m3 de bois sec soit un coefficient de conversion de 4m3 par tonne de bois sec »

Fédération bretonne des filières bois-énergie territoriales

Un réseau d'acteurs économiques pour la valorisation du bocage géré durablement





Nos valeurs

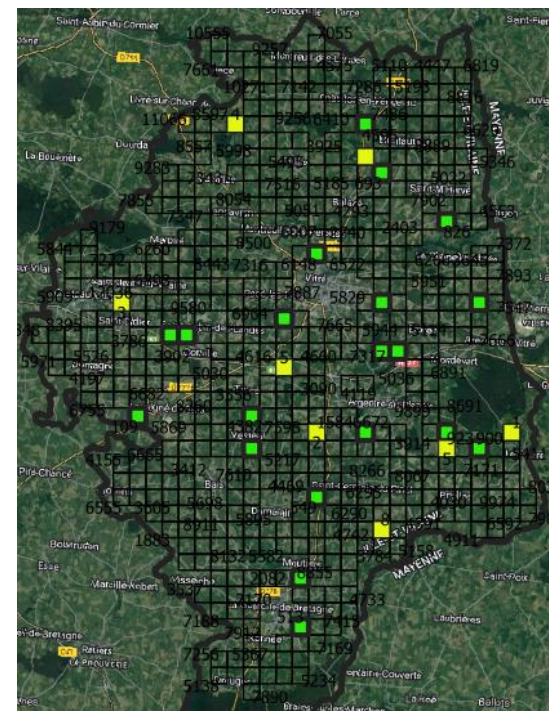
- ✓ Préservation de l'environnement
- ✓ Production locale d'une énergie renouvelable
- ✓ Valorisation économique
- ✓ Développement économique local

Nos objectifs

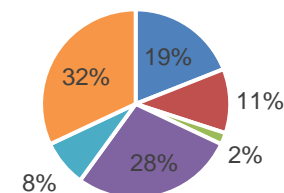
- ✓ Fédérer, Représenter et Participer au développement des filières territoriales bois-énergie bretonnes
- ✓ Gérer et valoriser durablement la ressource bois bocagère et forestière
- ✓ Développer les projets de chaufferies de petites et moyennes puissances (<3 Mw)

Etude de gisement

- Etude visant à déterminer le bois bocager disponible sur le territoire
- Issu du bocage dans un rayon de xx km ou sur un territoire ciblé (EPCI – Bassin Versant...)
- Calcul de l'accroissement annuel des haies du secteur
- Déterminer le linéaire/la surface nécessaire/le nombre d'agriculteurs pour mobiliser la ressource bois du projet



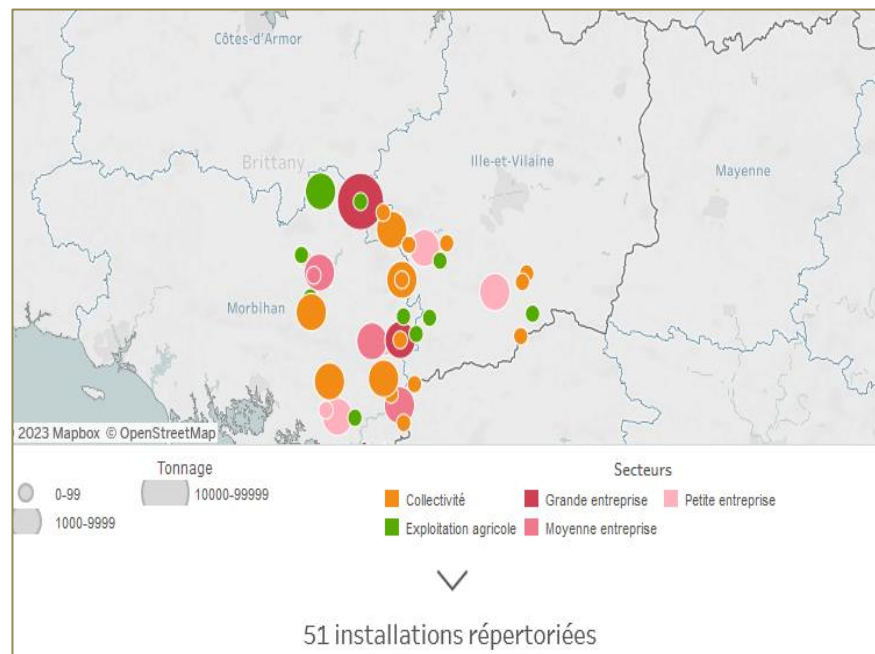
Répartition des typologies par grand type



- Haies en devenir
- Taillis simple
- Taillis mixte
- Futaie régulière
- Futaie irrégulière
- Taillis sous futaie

Etude de filière

- Recensement des chaufferies présentes sur la zone d'étude, des consommations (dont bois bocager)
- Détermination de l'emplacement idéal des plateformes de stockage
- Recensement des ETA, CUMA, ETF disponibles pour le déchiquetage



Merci de votre attention !

